8 mai 1981 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Interview de M. Valéry Giscard d'Estaing accordée à "La Croix", Paris, vendredi 8 mai 1981.

QUESTION.- Elu Président de la République, quelle serait la première réforme concrète - de caractère social - que vous déciderez ?
- LE PRESIDENT.- Ce n'est pas une, mais plusieurs réformes sociales concrètes que je souhaite entreprendre dès le début du prochain septennat. Elles concernent la formation professionnelle, le développement de la vie associative, la vie de la mère de famille, la réduction des disparités en-matière de revenu et de durée du travail.
- La jeunesse est notre meilleur atout. En ce domaine, la réforme principale du début du prochain septennat consistera à fonder plus largement la formation professionnelle sur le principe de l'alternance entre la formation théorique et la formation pratique. Une étude récente, menée à l'initiative d'une organisation syndicale importante et publiée par elle, a montré l'intérêt des jeunes pour cette formule qui leur parait mieux adaptée à leurs besoins et plus ouverte sur la vie.
- Le développement de la vie associative ensuite. Mon adversaire `François Mitterrand` souhaite que l'action de l'Etat soit accrue, le nombre des fonctionnaires augmenté, celui des procédures administratives multiplié, bref, que tout ce qui constitue le monde bureaucratique anonyme actuel soit encore plus gonflé.
- Pour ma part, je refuse une telle évolution qui aboutirait inéluctablement à réduire nos libertés. Je considère qu'il faut développer la participation de chacun à la vie de son quartier, à celle de la cité, aux activités sportives, culturelles ou sociales, dans lesquelles il peut avoir un rôle à jouer. Pour atteindre ce but, je définirai, dès le début du septennat, les conditions et les moyens du développement de la vie associative.\
`Réponse`
- Il faudra définir un véritable statut de la mère de famille et d'abord, dès le début du septennat, de la mère de famille de trois enfants ou plus. Je sais d'autre part, combien l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie au foyer est important pour les mères de famille. Il convient d'adapter l'emploi à cette nécessité, notamment par le développement du temps partiel pour les mères de famille qui le souhaiteraient. Dès les premiers mois du nouveau septennat, un programme de création de plusieurs centaines de milliers d'emplois à temps partiel sera lancé.
- Dès la -constitution du nouveau gouvernement, il sera demandé aux organisations professionnelles et syndicales de reprendre et de conclure, avant l'été, les négociations sur la durée du travail. L'accord national devra être accompagné d'accords par branches et par entreprises, donnant ainsi un élan vigoureux à la politique contractuelle.
- Le problème des plus basses rémunérations devra être abordé de la même manière. La Commission supérieure des conventions collectives aura à définir les méthodes qui permettront nationalement d'accroître les plus bas salaires, compte tenu de la situation économique d'ensemble. D'autre-part, des accords négociés permettront de moduler ces orientations par branches et par entreprises.\
QUESTION.- Elu, quelle serait votre première initiative prévue en faveur de la paix dans le monde, et précisément pour le Liban ?
- LE PRESIDENT.- Depuis mon accession à la Présidence de la République, je me suis attaché à favoriser et à susciter les initiatives de -nature à servir la cause de la paix dans le monde. Je poursuivrai cette action, qui correspond à un engagement moral et politique, celui de la France. Concernant le Liban, deux objectifs doivent être poursuivis sans relâche :

- - Le retour de la sécurité, qui implique à la fois le respect du cessez-le-feu et le renforcement de l'autorité du président Sarkis et de son gouvernement.
- - L'ouverture d'un véritable dialogue intercommunautaire, seul en-mesure de promouvoir l'entente nationale.
- La France demeure disposée à participer activement à ces efforts. C'est l'aide désintéressée d'un vieil ami qu'elle apporte au Liban, sans autre préoccupation que de contribuer au retour de la paix dans un pays déchiré.\
QUESTION.- Quelles mesures entendez-vous prendre pour assurer une meilleure représentation des courants politiques minoritaires ? Quel rôle spécifique entendez-vous donner à l'opposition ?
- LE PRESIDENT.- J'ai déjà eu l'occasion de dire que je ne suis pas favorable au rétablissement du scrutin proportionnel pour les élections législatives. Une modification de la loi électorale dans ce sens risquerait en effet de nous ramener au régime des partis et de compromettre la stabilité gouvernementale dont la France bénéficie depuis vingt-trois ans.
- Il reste que le souci, dont vous vous faites l'écho, d'assurer une meilleure représentation des courants politiques minoritaires est légitime. Je ne ferai pas opposition à ce qu'un large débat s'ouvre à ce sujet. En toute hypothèse, le mode de scrutin est en France déterminé par la loi, non par le gouvernement. C'est donc au Parlement d'en débattre et c'est lui qui aura le dernier mot.
- En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, je me bornerai à formuler une nouvelle fois le voeu que l'opposition accepte de jouer un rôle constructif dans-le-cadre du dialogue républicain, au lieu de dénigrer systématiquement l'action gouvernementale. Je suis convaincu qu'un certain nombre de grandes questions, comme l'orientation de notre politique extérieure ou encore le problème de l'emploi, sont susceptibles d'une approche non partisane.
- Je suis également persuadé que, lorsque les dirigeants du Parti socialiste auront compris que leur stratégie actuelle les conduit à une impasse, de nouvelles possibilités de dialogue entre la majorité et l'opposition se feront jour.\
QUESTION.- Comment protéger le pluralisme des courants d'opinion dans l'enseignement et dans la culture ?
- LE PRESIDENT.- La liberté de création et la liberté d'expression sont protégées par le pluralisme de notre société que j'entends maintenir et renforcer. Dans une société démocratique, il n'appartient pas à l'Etat de manifester de préférence culturelle, mais il lui revient de faire en sorte que les citoyens puissent, dans tous les domaines, élever leur niveau culturel.
- En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, ai-je besoin de rappeler que les universités françaises bénéficient totalement des libertés académiques ? Les professeurs se recrutent librement, ils ne sont soumis a aucun contrôle de l'Etat dans leurs enseignements et dans leurs recherches.
- Même situation en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire.
- Je ne pense pas qu'il faille organiser en France des écoles primaires socialistes, marxistes, nationalistes, libérales ou autres. Vous m'accorderez qu'en République, lorsqu'il s'agit d'enfants dont la formation n'est pas complète et dont l'éducation n'est pas achevée, il faut, avant tout, garantir le respect des personnes et le respect de la vérité.
- Enfin, ai-je besoin d'ajouter que je reste favorable à la liberté de l'enseignement et que, contrairement à mon adversaire, je ne veux pas fondre les écoles privées dans un "service public unifié de l'enseignement". Ecole publique et école privée respectent dans l'enseignement les mêmes programmes et disposent de maîtres d'égale compétence. Aucune n'a pour mission d'endoctriner les enfants. L'école privée permet aux familles qui le souhaitent de faire compléter, par une formation religieuse et morale, l'éducation de leurs enfants.
- Ces écoles ne sont pas toutes des écoles religieuses. Leur existence et leur financement par l'Etat sont une des bases du pluralisme social dont nous venons de parler. Nous avons fait en sorte que les enseignants des écoles privées bénéficient désormais des mêmes statuts et des mêmes garanties que leurs collègues des écoles publiques. Rien ne doit donc remettre en cause une situation qui fait l'objet d'un large consensus et qui garantit à la fois la liberté et la paix civile.\
QUESTION.- En-matière de presse particulièrement, quelles mesures comptez-vous prendre pour

QUESTION.- En matière de presse particulièrement, quelles mesures comptez-vous prendre pour permettre aux rares journaux d'opinion qui survivent de se développer ?
- LE PRESIDENT.- Votre question me paraît procéder de trop de pessimisme. Les journaux d'opinion sont nombreux dans notre pays et ils représentent à peu près tous les courants de notre vie publique et toutes les familles de croyance et de pensée.
- Nous avons aujourd'hui, par exemple, onze quotidiens nationaux. Notre situation est donc de ce point de vue, meilleure que celle qui prévaut dans la plupart des grandes capitales occidentales où le nombre de titres nationaux est beaucoup moins élevé. Le pluralisme de la presse écrite a été bien maintenu. L'existence de certains titres, qui disposent pourtant d'un public fidèle, n'en est pas moins précaire en-raison de la faiblesse de leurs ressources sur-le-plan publicitaire. Ce problème avait été en partie résolu alors que j'étais ministre des finances par des mesures transitoires prises en 1973 et qui ont été appliquées en 1973, 1974 et 1975.\
`Réponse`
- Le Conseil économique s'est prononcé en mai 1979 en faveur d'une aide à consentir aux journaux qui, bien qu'ayant un public, ne constituent pas techniquement des supports suffisants pour les distributeurs de publicité et qui, de ce fait ont un pourcentage de recettes de publicité par-rapport à leurs recettes totales de vente nettement inférieur à celui qu'on enregistre pour la - majorité des titres.
- Pour donner suite à cette proposition, j'avais demandé la création d'un Fonds d'aide alimenté par une taxe sur les recettes publicitaires de la télévision et sur celles des publications, lorsque la publicité constituait une part importante de leurs ressources. Ce projet a été différé à la demande des organisations professionnelles de la presse afin d'être soumis à la table ronde Parlement - presse - gouvernement réunie pour examiner plusieurs problèmes fiscaux intéressant la presse.
- Cette table ronde poursuit ses travaux. Son président doit remettre à la fin de mai les conclusions auxquelles elle sera parvenue. Sans préjuger du rapport final, je suis convaincu que des propositions positives seront faites sur ce point. Pour ma part, je m'attacherai, si je suis élu et si le Parlement en est d'accord, à ce que cette forme d'aide soit mise en place dès l'année 1982. La France disposera ainsi d'un système d'aide au pluralisme de la presse écrite, parmi les plus efficaces et les plus imaginatifs qui soient dans le monde.\
QUESTION.- Quel type de société proposez-vous à vos électeurs et à quelle conception de l'homme correspond-elle ?
- LE PRESIDENT.- Il est évidemment difficile de répondre en peu de mots à cette question. Vous avez pourtant raison de la poser, car elle est la question clé du débat politique actuel. L'honnêteté la plus élémentaire à l'égard des citoyens de ce pays commande, par conséquent, que l'on y réponde clairement, sans faux-fuyants ni réticences.
- Le type de société que je souhaite pour la France est celui que je crois, au plus profond de moi-même, le seul approprié à un pays développé comme le nôtre, héritier d'une culture qui a été marquée à jamais par les valeurs chrétiennes et humanistes. Trois notions essentielles le caractérisent : la liberté, la responsabilité, la solidarité.
- La liberté correspond à un acquis éminemment précieux, qui nous place parmi les deux dizaines à peine de pays dans le monde où les hommes peuvent penser, s'exprimer, se déplacer et organiser leur vie personnelle en dehors de toute contrainte. Cet acquis ne doit pas être considéré comme une donnée intangible de notre devenir collectif : il est un bien fragile, que des peuples proches du nôtre par la culture et le degré de développement ont perdu, à la suite de choix politiques malheureux dont ils n'avaient pas apprécié toutes les conséquences possibles.\
`Réponse`
- La responsabilité est, elle aussi, liée à la reconnaissance de la dignité fondamentale de la personne. Elle implique que soient non seulement respectées, mais favorisées les possibilités d'initiative, de création et, par là même, d'épanouissement des individus dans leur vie privée comme dans leur vie professionnelle et politique. Sur-le-plan économique, ce choix doit se traduire par un effort systématique et cohérent de libération des forces productives, de lutte contre la bureaucratie et toutes les formes de contrôle administratif qui sont autant de facteurs de blocage et de régression. Cet effort, les Français le souhaitent : la campagne `campagne

électorale` qui s'achève l'a montré. Il a été largement entrepris : rappelez-vous, par exemple, la liberté retrouvée des prix.
- Il doit être poursuivi et amplifié, et ce n'est évidemment pas l'application éventuelle du programme économique de M. Mitterrand qui le permettrait, puisque ce programme, vous le savez s'inspire de principes opposés qui vont dans le sens d'un accroissement sans précédent du poids de l'administration dans la vie du pays.
- La solidarité, enfin, répond à un impératif moral qu'aucun gouvernement démocratique digne de ce nom ne peut ignorer : celui de la -défense des plus faibles, des plus démunis, des plus vulnérables. C'est ce que nous avons fait au-cours des sept années écoulées, par notre effort en faveur des personnes âgées, des handicapés, des familles, des femmes. C'est ce que nous avons fait également, en nous attaquant aux inégalités excessives que ne justifient ni le talent ni le travail accompli, et en rénovant notre système d'éducation de façon à créer une véritable égalité des changes entre tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine. Cette politique, il me pparaît vital qu'elle reste celle de la France. C'est la seule en effet qui puisse faire de notre pays une communauté libre et forte, apte au progrès, capable de jouer un rôle déterminant au service de la paix, de la justice et de la sécurité dans le monde. C'est pour la conduire, en accord avec les voeux profonds des Français, que je suis candidat à un septennat nouveau.\